

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE

PROCEDURE D'OPPOSITION AU PROJET DE PLAN DE ZONE DE DECHARGE

N° PZD 01-2017 SITUE AUX LIEUX-DITS "La Pièce, Les Bondex et Es Epanoux",

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CELIGNY

vu la mise à l'enquête publique du projet de plan de zone de décharge n° PZD 01-2017, situé aux lieux-dits " La Pièce, Les Bondex et Es Epanoux ", sur le territoire de la commune de Céligny;

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Céligny du 1^{er} décembre 2020;

le projet de plan susvisé, tel qu'il sera soumis à l'approbation du Conseil d'Etat, ainsi que la notice d'impact sur l'environnement et le préavis du service de l'environnement et des risques majeurs (SERMA) s'y rapportant peuvent être consultés :

- **au département du territoire**, service de géologie, sols et déchets, quai du Rhône 12, (heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 16h uniquement sur rendez-vous au 022 546 70 70) et sur internet à l'adresse suivante : www.ge.ch/c/pzd01-2017;
- **à la mairie de Céligny**, Route de Crans 1 (heures d'ouverture: mardi et mercredi de 9h00 à 11h00, jeudi de 16h00 à 19h00 ou sur rendez-vous au 022 776 21 26).

Pendant un délai de 30 jours à compter de la date de publication, soit **jusqu'au 3 mai 2021** y compris en tenant compte des périodes de suspension des délais de recours visées à l'article 63, alinéa 1, de la loi sur la procédure administrative, du 12 septembre 1985 (E 5 10 ; LPA), toute personne, organisation ou autorité qui dispose de la qualité pour recourir contre le plan de zone de décharge peut déclarer son opposition, par acte écrit et motivé, au Conseil d'Etat, Rue de l'Hôtel-de-Ville 2, Case postale 3964, 1211 Genève 3.

Publication: Dans la FAO le 19 mars 2021

Le conseiller d'Etat chargé du département du territoire

Antonio Hodgers